

Candidature aux Pôles d'Excellence Rurale
« Valoriser le bois local »
portée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées
ariégeoises



Description du porteur de projet

Structure candidate :

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
Unjat
09 240 La Bastide de Sérrou
Tél : 05 61 02 71 69
Fax : 05 61 02 80 23
Mél : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Responsable de la structure :

M. André ROUCH
Président du Syndicat mixte du PNR des Pyrénées ariégeoises

Contact pour le projet :

Mlle Elodie ROULIER
Chargée de mission Forêt-Bois au PNR des Pyrénées ariégeoises
Tél : 05 61 64 69 84 / Portable : 06 45 75 31 13
Fax : 05 61 02 80 23
Mél : e.roulier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Région : Midi-Pyrénées
Département : Ariège

Description du projet

Intitulé du projet :

Valoriser le bois local

Enjeu :

Valorisation économique du territoire

Objectifs du projet :

La forêt est une composante majeure du PNR : elle occupe plus de la moitié de sa surface (51%). Issue d'une évolution relativement récente des modes de vie ariégeois (abandon de l'agriculture vivrière en montagne, déprise agricole, exode vers les villes) et d'un changement rapide des paysages (à l'échelle d'un siècle), elle constitue aujourd'hui une des principales ressources naturelles du Parc.

Pourtant, elle n'est pas encore perçue comme telle, et ce, malgré des potentialités avérées. Cet état d'esprit ainsi qu'un certain nombre de handicaps naturels ou historiques font qu'aujourd'hui elle est largement sous-exploitée et très peu gérée. Cette absence de gestion empêche toute amélioration de la qualité des peuplements et par voie de conséquence, de celle du bois qui peut en être issu. En outre, la faible quantité de bois d'œuvre récolté dans le PNR est jusqu'à présent majoritairement exporté non transformé vers l'Espagne ou le Portugal, tandis que les scieurs, les artisans charpentiers et menuisiers, bien présents sur le territoire, importent la quasi-totalité de leur bois depuis des régions plus ou moins éloignées.

Le projet a pour objectif de contribuer à enclencher une nouvelle dynamique de valorisation de la ressource forestière locale, d'augmenter la valeur ajoutée produite sur le territoire grâce au bois et par là-même, le nombre d'emplois. Pour ce faire, il s'articule autour de trois enjeux, complémentaires et indissociables :

1. Disposer de bois local de qualité en quantité suffisante
2. Favoriser la transformation locale du bois local
3. Sensibiliser et accompagner les prescripteurs et usagers pour favoriser l'emploi de bois local.

Contexte du projet. Dans quelle dynamique territoriale s'inscrit-il ?

Le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises a été créé par décret le 28 mai 2009 après plus de dix ans de travail et de concertation. Il s'appuie sur une Charte qui définit le projet de territoire porté par les élus du Parc. Ce projet a été élaboré autour de six enjeux majeurs :

- Préserver nos patrimoines vivants de la déprise agricole ou forestière, de la dépopulation, de l'abandon du bâti traditionnel... en mobilisant les acteurs locaux et en favorisant une économie durable ;
- Lutter contre le changement climatique et anticiper ses conséquences au moyen d'une politique territoriale Énergie-Climat permettant de nous préparer à ses impacts dans différents domaines (patrimoine, habitat, occupation du territoire, risques naturels, activités économiques et humaines...) ;
- Impulser une dynamique économique et valoriser le potentiel économique local en favorisant l'émergence de filières et d'emplois nouveaux ;
- Affirmer et fédérer une identité culturelle forte en prenant appui sur l'image du PNR ;
- Offrir un accès facilité pour tous aux services, au foncier et à l'habitat en apportant des réponses innovantes en termes d'action foncière et de développement de services de proximité ;
- Accroître la cohésion sociale, la solidarité et l'implication de tous en cultivant la démocratie participative.

La politique du Syndicat mixte du PNR (SMPNR) concernant la forêt et à la filière bois est exprimée principalement dans l'article huit de la Charte : « Dynamiser et structurer les filières locales pour une gestion durable des Pyrénées ariégeoises ». L'article 8.3 « Mieux valoriser le bois et ses filières » (cf. annexe 2) prévoit que l'action forêt-bois du SMPNR des Pyrénées ariégeoises est menée en partenariat avec l'ensemble des organismes de la filière (CRPF, ONF, Syndicat des forestiers privés, Coopératives forestières, Communes forestières, Syndicat mixte Ariège Valbois, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce, Chambre de l'Agriculture, etc.), les collectivités et l'Etat. Elle vise à :

- Accroître la reconnaissance de la forêt et du bois en tant que ressource ;
- Favoriser la mise en gestion des espaces forestiers ;
- Favoriser la structuration et l'optimisation du foncier forestier ;
- Prendre en compte la biodiversité, les paysages et l'accueil du public dans l'action forestière ;
- Développer l'utilisation et la transformation locales du bois.

Le projet de Pôle d'Excellence Rurale porté par le SMPNR est essentiel pour concrétiser cette politique.

Cohérence du projet avec les autres démarches territoriales existantes :

Plusieurs démarches collectives concernant la forêt et la filière bois ont été engagées sur le territoire. Les plus récentes sont la Charte forestière du Couserans, le Pôle d'Excellence rurale de « Valorisation de la ressource bois et développement des filières de transformation en Ariège » (PER de première génération) et les Plans de développement de massifs pilotés par le CRPF.

La charte forestière du Pays Couserans (cf. annexe 3a) concerne 95 des 142 communes du PNR ; elle porte sur un territoire, le Pays Couserans, entièrement inclus dans le PNR (cf. carte en annexe 1a). Elle identifie un certain nombre d'actions destinées à améliorer le fonctionnement de la filière bois sur le Couserans : les différents partenaires se sont engagés à les mettre en œuvre en signant une convention de partenariat en 2007. Les opérations prévues dans la candidature PER sont en parfaite cohérence avec celles de la Charte forestière ; une partie d'entre elles y sont nommément identifiées.

Le Pays Couserans et le SMPNR des Pyrénées ariégeoises ont signé une convention de partenariat en octobre 2009 (cf. annexe 3b). Cette convention organise l'articulation des missions entre les deux structures : l'animation de la Charte forestière y est confiée aux soins du SMPNR des Pyrénées ariégeoises.

En outre, le Plan de revitalisation du Couserans, écrit suite à la fermeture de l'usine papetière de Lédar, prévoit de soutenir le développement de la filière bois.

Le PER porté par la Communauté de communes du Séronais (cf. annexe 4) regroupe trois projets publics destinés à structurer le développement de nouvelles filières économiques locales à partir du bois : construction de deux plateformes bois-énergie à Dun et Ercé et d'un Pôle de promotion du Bois et des Energies renouvelables à Montels. Deux de ces projets sont inscrits dans le PNR ; le troisième est situé sur une future commune associée du SMPNR, la commune de Dun (cf. annexe 1c). Le premier PER a également permis, au travers des réunions du comité de pilotage et des groupes de travail, de débattre des actions à mettre en place pour la filière et a, de ce fait, permis l'émergence de ce nouveau projet axé sur la filière bois.

Les Plans de développement de massifs sont des opérations pilotées par le CRPF de Midi-Pyrénées et la Coopérative forestière COFOGAR en partenariat avec le SMPNR (cf. annexe 5). Ils visent à encourager la mise en gestion des forêts privées en réalisant une animation spécifique sur un massif de taille limitée en s'appuyant sur les élus locaux. Trois massifs du PNR sont concernés par cette démarche, soit une quarantaine de communes sur les 142 communes adhérentes au SMPNR. Les opérations prévues dans le PER « Valoriser le bois local » doivent concourir à la réussite de ces démarches (cf. infra, en particulier les opérations 1 et 2).

Le SMPNR et l'Office national des forêts (ONF) ont signé en juillet 2009 une convention de partenariat (cf. annexe 6) qui vise à promouvoir la gestion durable des terrains domaniaux et communaux bénéficiant du régime forestier. Parmi les objectifs visés, la promotion du bois construction, le soutien à la Charte forestière du Couserans et son extension à l'ensemble du territoire du PNR, la mise en œuvre de projets innovants font écho aux opérations proposées dans ce projet.

Au-delà des initiatives locales concernant la filière bois, le volet forestier du schéma de massif des Pyrénées a défini cinq orientations stratégiques qui ont été validées en mai 2008 (cf. annexe 7). Les opérations du PER « Valoriser le bois local » s'inscrivent dans le cadre de ces orientations : expérimentées à l'échelle du territoire du PNR des Pyrénées ariégeoises, elles ont vocation à être diffusées et à profiter à l'ensemble du massif.

Au niveau régional, le Plan Bois Carbone Durable mis en place par le Conseil régional de Midi-Pyrénées soutient les démarches territoriales de structuration de la filière bois et appuie le développement de la filière bois-construction.

Au niveau national, le Grenelle de l'Environnement prévoit sur le plan forestier de « produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité ». Ce projet s'inscrit résolument dans cette démarche.

La réponse apportée par le projet aux enjeux de l'appel à projets PER :

Les forêts du PNR sont une ressource incontournable pour le territoire. Actuellement largement sous-valorisées, elles représentent une réserve d'emplois nouveaux dans les domaines de l'exploitation forestière, du transport, de la première et de la deuxième transformation des bois. En mettant en place les conditions propices pour changer les mentalités, en expérimentant des techniques innovantes destinées à pallier les contraintes existantes, le projet a pour ambition de donner à la ressource forestière du PNR toute la place qu'elle mérite dans l'économie locale.

Le lien entre le projet et le PER, si un PER existe déjà sur le même territoire :

Le premier PER porté par la Communauté de communes du Séronais (cf. annexe 4) concernait majoritairement le développement de filières courtes de valorisation du bois-énergie (sous forme de plaquettes forestières en particulier) et le développement de moyens d'accompagnement de projets portant sur le bois et ses filières (Pôle Bois et Energies renouvelables). Cette seconde candidature s'intéresse plus particulièrement au bois de qualité (bois d'œuvre), destiné au sciage et au-delà, à la seconde transformation des menuisiers, charpentiers et ébénistes. Le premier PER, en permettant la mise en place de filières locales de valorisation du bois de moindre valeur, permet aujourd'hui d'envisager de réaliser des éclaircies dans les peuplements pour en améliorer la qualité. Sans le débouché bois-énergie, ces éclaircies ne pourraient être rentabilisées, et sans les éclaircies, aucune sylviculture ne peut être pratiquée. Le premier PER a donc permis de mettre en place les conditions nécessaires, mais non suffisantes, pour aujourd'hui encourager le développement d'une filière bois d'œuvre structurée.

Les partenaires associés au projet (publics – privés) et l'organisation de la gouvernance :

Un comité de pilotage a d'ores et déjà été mis en place pour conduire l'élaboration de ce projet (cf. annexe 8a). Il a pris la suite logique du comité de pilotage du premier PER animé par la Communauté de communes du Séronais. Il s'est réuni à deux reprises pour examiner le projet présenté (cf. annexe 8b). En outre, un comité technique a également été mis en place pour aborder l'aspect pratique des opérations proposées (cf. annexe 8c). Enfin, pour chaque opération, des petits groupes de travail ont été constitués entre les partenaires directement impliqués.

Le SMPNR des Pyrénées ariégeoises s'engage à poursuivre l'animation de ce dispositif pour assurer une gouvernance optimale du projet. Le comité de pilotage se réunira au minimum une fois par semestre ; le SMPNR en assurera le secrétariat et la présidence au côté du Préfet ou de son représentant. Chaque maître d'ouvrage s'est engagé à présenter l'avancement et les résultats de son opération à chaque réunion du comité. Parallèlement, les groupes de travail se réuniront au minimum au démarrage, au milieu et en fin de chaque opération, voire plus souvent pour certaines ; le SMPNR sera présent à chacune de ces réunions pour assurer la coordination générale du projet.

Pour compléter ce panorama, il est important de préciser que le SMPNR est attaché à associer tous les acteurs concernés aux réflexions qu'il conduit et aux projets qu'il mène ; ce mode de faire fait partie intégrante de son fonctionnement. Ainsi, les principaux partenaires du SMPNR, tels que les Communautés de communes, les Pays, les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métier et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture) l'ONF et le CRPF, sont membres de droit du Comité syndical et du Bureau, avec voix consultative. Le Conseil général de l'Ariège et le Conseil régional de Midi-Pyrénées en sont membres de droit, avec voix délibératives.

Les partenaires associés au projet sont nombreux. Ils représentent l'ensemble de la filière bois ainsi que les collectivités les plus impliquées la filière. La liste ci-dessous s'appuie sur les lettres d'engagement que le SMPNR a reçu pour ce projet (cf. annexe 9) :

- Communauté de communes du Séronais - 117 ;
- Commune de Dun ;
- SCOP du Douctouyre ;
- Syndicat mixte Ariège Valbois ;
- Coopérative forestière COFOGAR ;
- Office national des Forêts ;
- Scierie l'Atelier des Bois de Pays ;
- Centre régional de la Propriété forestière (CRPF) de Midi-Pyrénées ;
- Syndicat des forestiers privés d'Ariège ;
- Centre régional d'Innovation et de Transfert des Technologies du Bois (CRITT Bois 12) ;
- Association des communes forestières d'Ariège ;
- Chambre de Métier et de l'Artisanat de l'Ariège ;
- Chambre d'Agriculture de l'Ariège ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège ;
- Groupement européen d'intérêt économique FORESPIR ;
- Ariège Expansion ;
- Conseil général de l'Ariège.

Le partenariat public-privé est effectif au sein du comité de pilotage, puisque ce dernier rassemble les représentants du monde professionnel (Chambre consulaires, Interprofession Bois...), les acteurs publics (ONF, services de l'Etat) et les collectivités territoriales. Ce partenariat existe également au sein même des opérations, soit parce qu'elles impliquent directement pour leur réalisation un tel partenariat (actions 1, 2, 3, 6, 7 et 8), soit parce qu'elles permettent la mise en place ultérieure de ce partenariat (actions 4, 5).

Les partenariats spécifiques à chaque opération sont précisés dans le paragraphe « La nature des différentes opérations constitutives du projet » ci-dessous.

La nature des différentes opérations constitutives du projet et leur cohérence :

Le projet présenté se propose de répondre à trois enjeux complémentaires et indissociables pour qui veut encourager la structuration d'une filière bois d'œuvre, en instaurant une continuité aujourd'hui inexistante entre l'amont, la gestion forestière, et l'aval, la consommation de bois, en passant par les différentes étapes de transformation du matériau bois. Ces trois enjeux sont rappelés ci-dessous :

1. Disposer de bois local de qualité en quantité suffisante
2. Favoriser la transformation locale du bois local
3. Sensibiliser et accompagner les prescripteurs et usagers pour favoriser l'emploi de bois local.

Enjeu 1 : Disposer de bois local de qualité en quantité suffisante

- ◆ 1. Mettre en place un réseau de parcelles de référence pour la gestion forestière des Pyrénées ariégeoises
Cf. annexe 10

Vingt-trois parcelles seront mises en place dans le PNR. Dans ces parcelles, un ensemble de données dendrométriques, économiques et écologiques seront récoltées pour analyser finement la gestion forestière pratiquée. Ces parcelles permettront d'acquérir des connaissances sur la gestion des accrus feuillus, très nombreux sur le PNR, d'expérimenter des modes de gestion adaptés aux peuplements de Robinier Faux-Acacia, essence pleine d'avenir pour le sciage en France, ou encore de suivre les peuplements gérés en futaie irrégulière pour apprendre à mieux connaître et faire connaître ce type de gestion. L'objectif est de caractériser les modes de gestion adaptés aux contraintes de la forêt privée (taille des parcelles, niveau d'investissement) et qui permettent la production de bois de qualité tout en assurant la préservation des paysages et de la biodiversité.

Maître d'ouvrage : CRPF Midi-Pyrénées

Partenaires impliqués : Association Futaie Irrégulière, COFOGAR

Partenaires associés : Communes forestières, ONF, Experts forestiers.

- ◆ 2. Expérimenter un nouveau mode de gestion des boisements agricoles : le sylvopastoralisme.
Cf. annexe 11

Une part non négligeable de la forêt privée appartient à des exploitants agricoles. La mise en gestion de ces forêts dites « paysannes » est un véritable enjeu. En effet, les agriculteurs seraient parfaitement à même de réaliser les opérations sylvicoles ; s'ils s'intéressaient à la question, l'impact serait éminemment positif pour la forêt du PNR. L'opération présentée consiste à tester un mode de gestion innovant dans des boisements n'ayant jamais été gérés, avec un objectif double : produire du bois d'œuvre et fournir sur la même parcelle une zone de pâturage supplémentaire pour l'exploitation.

Maître d'ouvrage : SCOP du Douctouyre

Partenaires impliqués : Commune du Dun, CRPF Midi-Pyrénées, Chambre d'Agriculture de l'Ariège, Fédération Pastorale.

- ◆ 3. Tester une méthode alternative de sortie des bois : transport modal Cf. annexe 12

Les points noirs sur les pistes et routes forestières ainsi que sur les routes communales peuvent engendrer des blocages conséquents des ressources forestières. Dans certains cas, la levée de ces blocages par la réalisation de travaux d'aménagements n'est pas envisageable car beaucoup trop coûteuse. Dans ce type de situation, il peut être intéressant d'expérimenter une méthode alternative de sortie des bois à l'aide d'engins plus légers et plus maniables. Ces derniers pourraient franchir les points noirs et apporter le bois en petites quantités sur des places de dépôts facilement accessibles, où ils seraient repris par des transporteurs traditionnels. L'expérimentation doit s'accompagner d'une évaluation financière du surcoût engendré par la reprise des bois et le matériel spécifique employé par rapport au coût de levée du point noir.

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte Ariège Valbois

Partenaires impliqués : COFOGAR, entrepreneurs de travaux forestiers et transporteurs, FCBA, Bureau d'études INFORAM.

Partenaires associés : Communes forestières, ONF, SEBSO, Sud Abiès, etc.

Enjeu 2 : Favoriser la transformation locale du bois local

◆ 4. Acquérir un grappin forestier pour la plateforme bois de La Bastide de Sérou Cf. annexe 13

La plateforme de La Bastide de Sérou est aujourd'hui dédiée au stockage et au séchage des plaquettes forestières qui alimentent les chaudières automatiques installées dans les communes de la Communauté de communes du Séronais. Cette plateforme est également adaptée pour le stockage et le tri des grumes. La Communauté de communes du Séronais, propriétaire de la plateforme, souhaite développer cette fonctionnalité en s'équipant d'un grappin à bois. La plateforme pourra ainsi servir au regroupement et au tri des bois en provenance des forêts publiques et privées du secteur. Pour encourager la mobilisation du bois dans ces dernières, les différentes communes du territoire se sont engagées dans un Plan de développement de massif avec le CRPF de Midi-Pyrénées.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Séronais

Partenaires associés : Ariège Valbois (gestionnaire de la plateforme), CRPF, Coopérative forestière COFOGAR, ONF, communes du territoire, Syndicat des forestiers privés.

◆ 5. Acquérir un broyeur pour valoriser les déchets verts en paillage et plaquettes Cf. annexe 14

La Communauté de communes du Séronais est chargée de l'entretien de la voie verte nouvellement mise en service. Elle entretient les abords des 17 km de cette voie (soit 34 km de linéaire) et produit ainsi une importante quantité de déchets verts (branchages, billons) qui sont actuellement laissés sur place ou évacués en déchetterie. Elle souhaite s'équiper d'une déchiqueteuse adaptée pour valoriser cette matière première auprès des maraîchers et des jardiniers à la recherche de paillage végétal. La demande en Bois raméal fragmenté (BRF) est en effet en plein développement (notamment pour la filière Biologique) mais ne peut actuellement pas être satisfaite. La plateforme de La Bastide de Sérou, propriété de la Communauté de communes, pourra servir de point de dépôt pour ce nouveau produit.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Séronais

Partenaires associés : Communes du territoire, maraîchers, jardiniers professionnels.

◆ 6. Développer une offre de séchage publique des sciages et expérimenter un système constructif innovant pour réaliser un séchoir bois performant et peu coûteux Cf. annexe 15

Cette opération prévoit de tester un nouveau mode constructif pour l'enveloppe d'un séchoir à bois dans le but d'améliorer son isolation (donc son efficacité) et de diminuer son prix de revient aussi bien à l'achat qu'en fonctionnement. Une fois construit, les performances du séchoir seront mesurées par une structure compétente. S'il s'avère performant, la diffusion de cette technique constructive permettra de rendre accessible le séchage à des structures de petites tailles, aux capacités d'investissement limitées. Le séchoir ainsi mis en place sera utilisé en partie pour développer une offre publique de séchage des sciages (à destination des scieries mobiles, des menuisiers ou ébénistes), en partie par la scierie l'Atelier des bois de Pays pour finaliser la première transformation des bois locaux.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Séronais.

Partenaires impliqués : Scierie l'Atelier des bois de Pays, Ariège Valbois, CMA, CRITT Bois 12, CCI, Ariège Expansion.

◆ 7. Soutenir le développement de l'activité des scieurs à façon en faisant connaître leur activité Cf. annexe 16

Le sciage à façon permet de valoriser les bois de pays : il s'adapte à l'hétérogénéité des essences, des diamètres, des qualités et des demandes. Il permet de transformer des petites quantités de bois et s'adapte ainsi à la principale caractéristique de la propriété forestière privée : sa petite taille. Une étude réalisée en 2009 par le SMPNR des Pyrénées ariégeoises a montré que les volumes de bois local transformés de cette façon sont significatifs : environ 1 600 m³ par an, à comparer aux 5 900 m³ de bois local transformés de façon traditionnelle par les scieries implantées sur le PNR. L'opération proposée vise à faire largement connaître l'activité des scieurs à façon sur le PNR pour favoriser la transformation des bois locaux en petites quantités. Cette communication se fera notamment grâce à la réalisation et à la diffusion d'une plaquette d'information.

Maître d'ouvrage : SMPNR des Pyrénées ariégeoises.

Partenaires impliqués : Scieurs à façon, CRPF, CMA, Syndicat des forestiers privés.

◆ 8. Etudier les possibilités de traitements alternatifs des bois locaux pour favoriser leur valorisation
Cf. annexe 17

La majeure partie de la ressource forestière du PNR est constituée de Hêtre et de Sapin pectiné. Malheureusement, ces essences ont une durabilité naturelle nulle, ce qui limite grandement leur utilisation. Des méthodes écologiques de traitement des bois se développent actuellement : elles n'utilisent pas de produits chimiques nocifs. Le projet prévoit d'étudier les possibilités de traitement du hêtre et du sapin, d'inventorier les besoins des artisans en la matière et de leur faire utiliser ces bois traités pour des réalisations concrètes. Une étude technico-économique pour l'implantation d'une unité de traitement adaptée sur le territoire est également prévue.

Maître d'ouvrage : CRITT Bois 12.

Partenaires associés : CMA, Charpentiers, menuisiers, scieurs, Ariège Expansion, CCI.

Enjeu 3 : Sensibiliser et accompagner les prescripteurs et usagers pour favoriser l'emploi de bois local

◆ 9. Accompagner les collectivités pour qu'elles utilisent du bois dans leurs projets de construction, rénovation ou de mobilier Cf. annexe 18

Le SMPNR fournirait aux collectivités volontaires l'appui technique et administratif nécessaire pour définir des projets bois adaptés et trouver le bois local nécessaire. Le lot bois de chaque projet serait financé à hauteur de 30%. L'objectif de cette opération est de permettre un changement des mentalités et des pratiques en faveur du bois local chez les principaux donneurs d'ordre du territoire.

Maître d'ouvrage : SMPNR des Pyrénées ariégeoises

Partenaires : CMA, CAUE, DDT, ONF, CG.

◆ 10. Encourager une construction bois intégrée Cf. annexe 19

Les constructions bois se développent partout en France. Localement, elles peuvent poser problème lorsque leur conception n'a pas pris en compte leur intégration avec le bâti existant ou le paysage. De ce fait, un certain nombre de permis de construire pour des maisons en bois sont actuellement refusés dans le PNR, limitant ainsi la consommation et le stockage du bois dans le bâtiment, pourtant favorables à la lutte contre l'effet de serre. L'objectif de cette opération est d'encourager et de permettre une construction bois intégrée au territoire. Pour cela, il est prévu de travailler sur la base d'un inventaire des constructions bois existantes sur le PNR pour élaborer de façon concertée un guide de recommandation pour les constructions bois. Il s'agira ensuite de mettre en place un programme de visite chez les particuliers pour illustrer les possibilités d'emploi harmonieux du bois dans la construction.

Maître d'ouvrage : SMPNR des Pyrénées ariégeoises

Partenaires : CAUE, DDT, CMA, Syndicat des architectes.

◆ 11. Organiser un évènement grand public autour du bois pour mettre en avant les potentialités du bois local
Cf. annexe 20

Permettre au grand public de découvrir le bois local, les valorisations existantes, les caractéristiques de la forêt du territoire, ainsi que toutes les innovations issues du projet PER dans son ensemble.

Maître d'ouvrage : SMPNR des Pyrénées ariégeoises.

Partenaires : Syndicat des forestiers privés, CRPF, CMA, CCI, ...

Un tableau financier récapitulatif est joint en annexe 21. Il détaille pour chaque opération :

- Le maître d'ouvrage ;
- la nature et le montant des dépenses constitutives du projet ;
- le plan de financement prévisionnel incluant notamment le montant des subventions sollicitées dans le cadre du PER.

La plus-value du projet pour favoriser l'excellence rurale

Le projet présenté implique la grande majorité des structures concernées par la filière bois dans le PNR. Il s'intéresse à toutes les étapes de la filière pour constituer un véritable déclencheur en faveur de la valorisation de la ressource forestière du PNR. En ce sens, il sera vecteur d'excellence par son dynamisme, son caractère novateur et constituera, nous l'espérons, un nouveau point de départ pour les bois de pays !

L'impact du projet sur l'emploi, les ressources et l'espace

La ressource forestière du PNR n'est pas menacée : sur les 370 000 m³ d'accroissement annuel du volume de bois sur pied, seuls 86 000 m³ ont été récoltés en 2005. Une partie des forêts du territoire restera par la force des choses hors d'atteinte de toute récolte du fait de son inaccessibilité. Par ailleurs, le SMPNR promeut une gestion de la forêt qui intègre les différents enjeux qui s'y rapportent : les paysages, le cadre de vie, la préservation des milieux et de la biodiversité, la préservation des terrains en montagne et de la ressource en eau, l'économie touristique, etc. Toutes les opérations présentées s'intègrent dans cette logique.

Par ailleurs, la mise en gestion des espaces forestiers hérités d'une déprise agricole intense et brutale est un enjeu majeur pour l'espace rural. Si ces espaces nouvellement boisés restent inexploités, c'est une partie du territoire qui est mise au rebut, engendrant des nuisances pour la population : risques d'incendies, fermeture du paysage et isolement des hameaux entourés par la forêt ; ces cas de figure sont malheureusement déjà fréquents. La mise en gestion de l'espace forestier est d'intérêt public pour notre territoire.

Enfin, cette mise en gestion des forêts est génératrice d'emplois. On estime que l'exploitation de 400 m³ de bois ou la réalisation de 60 ha d'éclaircies représentent un emploi à temps plein pendant un an (la surface forestière du PNR est proche de 125 700 ha, actuellement majoritairement non exploités). A celui-ci, il convient d'ajouter l'activité supplémentaire générée pour la transformation de ces bois, dès lors qu'elle est réalisée sur le territoire, ce à quoi ce projet essaye d'aboutir !

Le caractère innovant du projet

Chaque opération a été sélectionnée pour son caractère innovant ; différents types d'innovation sont ainsi présentes :

- Expérimentations de nouvelles techniques avec le sylvo-pastoralisme, le transport modal ou le nouveau mode constructif du séchoir bois ;
- Mise en place d'un dispositif jusqu'alors inexistant dans le département avec le réseau de parcelles de référence pour la gestion forestière ;
- Développement de nouveaux services avec l'offre publique de séchage des bois, la fourniture en paillage végétal issus des déchets verts ou encore la possibilité de regroupement et de tri des grumes sur la plateforme de La Bastide de Sérou ;
- Diffusion d'une technologie émergente avec les traitements alternatifs des bois locaux ;
- Développement de nouveaux partenariats avec, entre autres, l'action 2 sur le sylvo-pastoralisme (collaboration entre le monde forestier et le monde agricole pour le suivi de l'expérience), l'action 1 pour la mise en place d'un réseau de parcelles de références (partenariat entre le CRPF, l'association AFI et la COFOGAR), l'action 8 sur les traitements alternatifs des bois (apparition d'un organisme de transfert des technologies jusqu'à présent absent du territoire), ou l'action 6 sur le séchoir (partenariat entre une Communauté de communes et une scierie), etc. ;
- Changement des mentalités et des perceptions grâce aux actions de sensibilisation du grand public et d'accompagnement des collectivités ;
- ...

Les indicateurs de résultats qui seront mis en place pour mesurer l'impact du projet

Remarque préalable : le SMPNR s'est engagé, au travers de sa Charte, à évaluer la mise en œuvre de sa politique tous les six ans. Pour ce faire, un certain nombre d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été définis. Leur suivi dans le temps, au-delà de la durée du PER, est donc assuré et prévu. Elle pourra inclure le suivi des indicateurs spécifiquement définis dans le cadre de ce PER.

Plusieurs types d'indicateurs peuvent être mis en place pour suivre le projet selon qu'on souhaite mesurer l'impact à court, moyen ou long terme. En matière forestière, les temps sont longs ! En fonction des essences, il faut par exemple compter plus ou moins une génération pour récolter un arbre au profit duquel on a réalisé des travaux sylvicoles. De ce point de vue, il semble important de définir des indicateurs de long terme :

- Evolution du volume de bois récoltés sur le PNR // accroissement annuel (en 2005 : 23 %) ;
- Evolution de la proportion du volume de bois valorisé localement // volume de bois exporté hors du PNR non transformé (en 2005 : 70 % des bois récoltés dans le PNR étaient exportés bruts hors du PNR).

Ces deux indicateurs permettront d'évaluer l'évolution des tendances à long terme aussi bien en matière de mise en gestion des espaces forestiers et de récolte des bois que de transformation et de valorisation locales dans l'optique d'un accroissement de la valeur ajoutée produite sur le PNR.

Au niveau de chaque opération, des indicateurs de résultats de courts et moyens termes ont été définis :

1. Mettre en place un réseau de parcelles de référence pour la gestion forestière des Pyrénées ariégeoises

- Nombre de parcelles de référence installées
- Effectivité du partenariat entre le CRPF, l'AFI et la COFOGAR.
- Nombre de personnes ayant été sensibilisées à la gestion forestière grâce au dispositif (moyen terme)

2. Expérimenter un nouveau mode de gestion des boisements agricoles : le sylvo-pastoralisme.

- Nombre d'ha soumis à l'expérimentation
- Effectivité du partenariat entre le CRPF et la Chambre d'Agriculture pour le suivi
- Nombre de personnes auxquelles les résultats de l'expérimentation ont été présentés

3. Tester une méthode alternative de sortie des bois : transport modal

- Réalisation de l'étude préalable et des chantiers tests
- Acquisition du matériel par un ETF
- Surfaces de forêt et volumes de bois correspondants pour lesquels le dispositif rend la mobilisation possible
- Volume de l'activité générée et des emplois ainsi créés
- Comparaison de la dégradation d'une section type de route entre un transport classique et le dispositif étudié

4. Acquérir un grappin forestier pour la plateforme bois de La Bastide de Sérou

- Acquisition du matériel
- Volume de grumes transitant annuellement sur la plateforme

5. Acquérir un broyeur pour valoriser les déchets verts en paillage et plaquettes

- Acquisition du matériel
- Volume de broyats produits annuellement
- Effectivité de la structuration d'une filière de paillage

6. Développer une offre de séchage publique des sciages et expérimenter un système constructif innovant pour réaliser un séchoir bois performant et peu coûteux

- Mise en place effective du séchoir
- Volumes de bois séchés annuellement (en distinguant séchage à façon et séchage pour la scierie)
- Nombre de personnes auxquelles le dispositif est présenté et nombre de séchoirs similaires installés

7. Soutenir le développement de l'activité des scieurs à façon en faisant connaître leur activité

- Réalisation de la plaquette
- Nombre d'exemplaires diffusés
- Evolution du volume de bois transformé par ce biais

8. Etudier les possibilités de traitements alternatifs des bois locaux pour favoriser leur valorisation

- Nombre de personnes sensibilisées aux traitements présentés
- Nombre d'entreprises volontaires pour participer à la réalisation des prototypes
- Effectivité de l'installation d'une unité de traitement dans ou à proximité du PNR

9. Accompagner les collectivités pour qu'elles utilisent du bois dans leurs projets de construction, rénovation ou de mobilier

- Nombre de projets réalisés ; nombre et qualité des collectivités concernées
- Volume et origine du bois intégré dans les projets
- Impact indirect des projets (articles de presse, inauguration, accueil du public)

10. Encourager une construction bois intégrée

- Réalisation de l'inventaire et du guide de recommandation
- Effectivité de la concertation pour la réalisation du guide de recommandation

- Etendue de la diffusion du guide de recommandation
- Nombre de personnes ayant assisté aux visites
- Evolution de la construction bois sur le PNR (à dire d'experts)
- Evolution du nombre de permis de construire rejetés pour des projets de construction bois

11. Organiser un évènement grand public autour du bois pour mettre en avant les potentialités du bois local

- Nombre d'organismes partenaires pour l'organisation de l'évènement
- Nombre de personnes ayant assisté à l'évènement
- Nombre d'articles dans la presse locale
- Evolution des mentalités concernant le bois local (à dire d'experts)

En outre, des indicateurs permettant d'évaluer le mode de gouvernance du projet sont également prévus :

- Nombre de réunions de comités de pilotage ou de groupes de travail organisées pendant la durée du PER
- Nombre de structures représentées à chaque réunion

Les moyens d'ingénierie de la structure à disposition ou prévus pour assurer le suivi et l'évaluation du projet

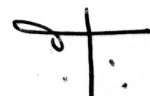
Le Syndicat mixte du PNR a choisi de recruter dès juin 2008 un ingénieur forestier (ITEF). Il s'est ainsi doté de compétences forestières en interne ce qui en fait une collectivité territoriale singulière en Ariège et au-delà en Midi-Pyrénées. Mise en partie à disposition de la Communauté de communes du Séronais, la chargée de mission a assuré l'animation du premier PER Bois. Elle a ainsi acquis l'expérience nécessaire pour piloter une telle démarche : organisation des comités de pilotage et des groupes de travail, sollicitation des partenaires pour engager des projets, suivi et accompagnement des actions, évaluation du programme.

En outre, le programme de travail de la chargée de mission Forêt-Bois pour la période 2010-2012 a été élaboré en y intégrant le temps d'animation et de suivi nécessaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage du nouveau PER (cf. annexe 21).

Enfin, l'évaluation continue de sa politique fait partie intégrante du fonctionnement du SMPNR (avec notamment la mise en place d'une comptabilité analytique). Tous les 6 ans, une évaluation de la politique conduite sera également réalisée qui inclura nécessairement celle de ce projet de PER porté par le SMPNR.

Je m'engage à mettre en œuvre ce projet s'il est retenu comme Pôle d'Excellence rurale et qu'il obtient les financements nécessaires à sa mise en œuvre.

Le président du Syndicat mixte
du PNR des Pyrénées ariégeoises,



André Rouch.